

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

APR 15 1991

UN/SA COLLECTION

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2421^e

SÉANCE : 24 MARS 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2421)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)	1

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1985, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2421^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 24 mars 1983, à 11 heures.

Président : Sir John THOMSON
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2421)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651).

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises à la 2420^e séance, j'invite le représentant du Honduras à prendre place à la table du Conseil et les représentants du Mexique et du Panama à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ortez Colindres (Honduras) prend place à la table du Conseil; M. Muñoz Ledo (Mexique) et M. Ozores Typaldos (Panama) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Barbade, de Cuba, de l'Espagne, de la Grenade, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Yémen démocratique des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Moseley (Barbade), M. Roa Kourí (Cuba), M. de Piniés (Espagne), M. Taylor (Grenade), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous vous adressons nos sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Les meilleures traditions du pays que vous représentez si dignement sont la garantie que la question soumise à l'examen du Conseil sera traitée rapidement et impartialement.

5. Nous remercions les membres du Conseil de nous avoir donné la possibilité d'exposer la profonde inquiétude du Gouvernement du Mexique devant les événements qui se produisent à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras et dans le nord-est du Nicaragua, faits lamentables qui constituent une étape nouvelle et dangereuse de la crise toujours plus aiguë qui sévit en Amérique centrale et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

6. Une fois de plus, nous nous trouvons devant le Conseil dans l'accomplissement de notre devoir de membres de la communauté internationale et en tant que pays voisin d'une région en proie à des troubles intenses dus aux processus de transformation sociale de peuples qui luttent pour garantir leur indépendance et à la résistance que leur opposent les forces de l'immobilisme et l'ingérence étrangère. Ces processus, cette résistance et cette ingérence, le Mexique les connaît bien pour les avoir vécus tout au long de son histoire.

7. Il y a quelques jours, mon gouvernement a réaffirmé, à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars, sa décision de contribuer à la solution pacifique de la crise de l'Amérique centrale qui, malheureusement, acquiert des proportions alarmantes qui la font ressembler aux crises que connaissent d'autres régions dont l'instabilité et les troubles retiennent plus fréquemment l'attention du Conseil.

8. A l'occasion de cette conférence, le secrétaire aux relations extérieures de mon pays a réaffirmé que les conflits actuels dans la région de l'Amérique centrale ne pourront être réglés que par la négociation politique, le dialogue et l'encouragement au développement économique et social; il a également indiqué que le Mexique s'est livré, et continuera de se livrer, à une lutte engagée, responsable et persistante pour favoriser le progrès dans la région sur des bases stables et populaires et la coexistence de différents régimes politiques avec le plein respect de la souveraineté de chaque Etat. Il a mis en garde contre le fait qu' "une intervention armée dans la région serait contraire au principe de l'autodétermination et compromettrait pendant longtemps l'évolution démocratique des peuples, leur développement économique et social, le respect des droits de l'homme et l'espoir de niveaux minimaux de bien-être". Il a également indiqué que "la crise dans la région est liée au retard, à la misère et à l'exploitation séculaires et non pas, comme on a pu le prétendre, à l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest".

9. Il y a quelques semaines, les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela se sont réunis dans l'île de Contadora et se sont prononcés énergiquement pour la détente dans la région de l'Amérique centrale¹. Ils ont lancé un appel à tous les Etats de la région pour que, par le dialogue et la négociation, les tensions soient réduites et que les bases d'un climat permanent de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Etats soient établies. A cette occasion, les quatre ministres ont réaffirmé l'obligation des Etats de "ne pas recourir à la menace ou à l'usage de la force dans leurs relations internationales" et les ont exhortés à "s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation et de faire naître le risque d'un conflit généralisé qui affecterait la région tout entière".

10. Il y a un an — le 26 mars exactement —, en examinant dans cette même salle la plainte du Nicaragua, nous avons lancé un appel [2337^e séance] pour que l'on respecte les principes fondamentaux de la coexistence internationale: le droit à l'autodétermination, la non-intervention et le règlement pacifique des différends. Nous avons alors souligné, et nous le répétons aujourd'hui, que ces principes doivent être respectés partout, et en particulier dans les régions qui sont contiguës aux grandes puissances et qui se trouvent toujours davantage menacées.

11. En ce qui concerne le Nicaragua, nous avons alors dit qu'il fallait écarter toute menace et tout emploi de la force contre ce pays et nous avons lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils agissent en ce sens et élaborent, au contraire, des pactes de non-agression mutuelle en vue de contribuer à la paix dans la région et d'éliminer le gaspillage entraîné par une course aux armements stérile. Malheureusement, cet appel n'a pas été entendu et c'est pourquoi nous nous réunissons à nouveau dans cette salle.

12. Depuis déjà plus de deux ans, le Gouvernement mexicain ne cesse de déployer des efforts visant à favoriser la détente et la coexistence fructueuse et harmonieuse en

Amérique centrale et dans la région des Caraïbes. Nous avons procédé à des consultations au niveau le plus élevé avec les différentes parties au conflit, avec d'autres pays de la région préoccupés par la crise et avec beaucoup d'autres Etats épris de paix. Dans le cas concret du Honduras et du Nicaragua, nous avons pris, avec le Venezuela, une initiative pour faciliter le dialogue entre ces deux nations, initiative qui, hier encore, a été rappelée ici par les parties à ce différend.

13. Aujourd'hui, nous constatons avec tristesse la manière dont se sont matérialisés certains des dangers que nous avons essayé d'éviter et comment, par des actions directes et par personnes interposées, on prétend modifier la stabilité politique du Nicaragua, avec l'objectif présumé de détourner le cours que ce peuple a choisi lui-même pour son développement. Cela représente une violation du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, violation devant laquelle la communauté internationale doit réagir sans hésitation.

14. Hier [2420^e séance], le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua a donné au Conseil une série d'informations qui indiquent la présence de bandes armées qui ont pénétré sur le territoire du Nicaragua par sa frontière avec un pays limitrophe, lequel a permis l'organisation de ces bandes et leur transit, facilitant ainsi l'incursion. Les éléments essentiels de ces informations et d'autres rapports dignes de foi dont nous disposons, qui ont été amplement diffusés par la presse internationale, n'ont pas été réfutés.

15. A cet égard, il convient de rappeler la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, qui a été adoptée par l'Assemblée générale² et selon laquelle "chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager l'organisation de forces irrégulières ou de bandes armées, notamment de bandes de mercenaires, en vue d'incursions sur le territoire d'un autre Etat".

16. De telles actions remettent en question les relations de bon voisinage entre deux Etats et entravent un processus de dialogue qui avait été instauré en vue de rétablir la concorde et la détente générale dans la région. En même temps, elles entraînent le danger de voir surgir des situations semblables dans d'autres pays, destinées à créer des parallèles artificiels visant à tromper l'opinion internationale sur ce qui se passe réellement en Amérique centrale.

17. Il existe sans aucun doute un lien très étroit entre les événements qui se produisent en Amérique centrale mais, comme le Mexique vient de le rappeler à la Conférence de New Delhi, ces rapports ne doivent pas nous faire oublier l'identité propre à chaque société et à ses institutions politiques ni méconnaître l'essence nationale des révolutions et leurs causes économiques et sociales profondes, qui ne sauraient être transférées de manière capricieuse et arbitraire d'un pays à un autre. Il est donc inutile de chercher à encourager des insurrections fictives au moyen d'infiltrations de bandes armées en vue d'établir de fausses comparaisons visant à obscurcir l'horizon politi-

que d'une région et à compliquer encore davantage un processus nécessaire et inévitable de négociations, dans lequel il convient de respecter le caractère particulier et souverain de chaque pays.

18. C'est également pour cette raison qu'il est anachronique aujourd'hui de vouloir imposer des camisoles de force idéologiques ou stratégiques aux phénomènes que connaît l'Amérique centrale. Aucun Etat ne peut s'arroger le droit de juger et de décider quant aux processus internes des pays de la région. Mon gouvernement a réaffirmé qu'il était profondément convaincu que le principe de l'autodétermination va de pair avec la pratique du pluralisme et, par conséquent, le respect du mode de vie que chaque peuple a librement décidé de se donner. Nous pensons que les prétendues solutions homogènes sont en fait hégémoniques et donc inévitablement autoritaires.

19. Le Mexique lance une fois de plus un appel pressant pour que soient éliminées les causes de l'affrontement, grâce à des négociations directes entre les gouvernements concernés et à la participation active de la communauté internationale en vue de rechercher des solutions réalistes, respectueuses de toutes les souverainetés et permettant d'éviter un conflit de proportions plus graves encore dans la région de l'Amérique centrale.

20. Pas plus tard qu'hier, nous avons entendu dans cette salle des déclarations indiquant la volonté de négocier de la part des gouvernements directement intéressés. Divers pays de la région se sont également déclarés disposés à encourager l'entente et à fixer un cadre qui pourrait orienter les négociations. Il faut donc tirer parti sans plus attendre de cet élan politique qui s'est créé en faveur d'une solution pacifique et encourager les parties à établir immédiatement le dialogue. Aucun dessein extérieur, aucun objectif de manipulation ne doit pouvoir empêcher l'effort de pacification de démarrer.

21. Cela dit, si l'incursion qui vient de commencer fait partie d'un plan politique et militaire d'une portée beaucoup plus vaste et si l'escalade se poursuit malgré nos efforts, nous serons alors confrontés à une situation extrêmement délicate qui appellera une réaction des plus énergiques de la part de nombreux peuples et gouvernements de tous les continents.

22. Le Mexique estime de son devoir de lancer une mise en garde et de prier instamment tous ceux qui se trouvent mêlés à cette opération de suspendre immédiatement tout appui et tout encouragement à une entreprise aussi dangereuse. L'Assemblée générale s'est prononcée³ sans équivoque sur la nécessité de supprimer toute assistance militaire à El Salvador. Le Conseil devrait faire preuve de la même détermination vis-à-vis de la région de l'Amérique centrale tout entière.

23. Une question de la plus grande urgence a été posée au Conseil et, aux termes de la Charte des Nations Unies, elle relève sans aucun doute de sa compétence. Le Conseil a la responsabilité primordiale de veiller à la sécurité collective chaque fois qu'elle se trouve menacée dans une région quelconque du monde. Cet organisme ne saurait, sans perdre de son prestige et de son autorité, faire fi des

dangers qui, de manière évidente, menacent la paix et la sécurité internationales en Amérique centrale.

24. Les Etats membres du Conseil et la communauté internationale dans son ensemble devraient encourager un climat de compréhension et proposer les solutions appropriées à un conflit qui s'étend et se ramifie sans cesse, car les intérêts qui s'efforcent de l'attiser ont jusqu'à présent pris le pas sur la volonté de paix de l'immense majorité des peuples. Il est temps de changer de cap et d'éviter de plus grandes catastrophes.

25. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : La tâche que nous accomplissons ici est toujours urgente et le temps nous est toujours compté. Par conséquent, à l'exception de ma première déclaration au Conseil de sécurité, je ferai une entorse à la tradition qui consiste à exprimer à chacun des présidents du Conseil qui se succèdent à tour de rôle les félicitations d'usage. Je me limiterai donc à dire brièvement que je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir occuper le fauteuil présidentiel et que j'ai déjà eu l'occasion de profiter de vos sages conseils durant ce mois. Il en va de même pour votre prédécesseur, M. Troyanovsky, de l'Union soviétique. Vous avez tous deux excellé dans votre tâche et je n'ose espérer pouvoir jamais vous imiter.

26. Je voudrais prendre un peu du temps précieux du Conseil pour exprimer la reconnaissance de ma délégation aux nombreux collègues qui, à l'Organisation des Nations Unies, nous ont adressé des vœux sincères au moment où nous assumons les importantes responsabilités que nous confère notre qualité de membre du Conseil pour l'année en cours. Nous nous efforcerons, dans toute la mesure de nos possibilités, de faire honneur, dans l'accomplissement de notre tâche, à la confiance qui nous a été témoignée.

27. Nous savons tous que la situation en Amérique centrale est tendue et lourde de problèmes graves de nature économique, sociale et politique, et ce depuis bien trop longtemps. Les efforts entrepris sur les plans national et international devraient être orientés en vue de soulager ces problèmes plutôt que de les aggraver.

28. Le Nicaragua, l'un des pays de cette région, connaît sans doute plus que sa propre part de tels problèmes.

29. Les renseignements détaillés qui nous ont été fournis par les déclarations prononcées ici hier et ce matin sont donc d'autant plus inquiétants. Les pertes humaines et matérielles prennent des proportions alarmantes. Sur une toile de fond faite de déclarations contradictoires, de graves malentendus persistent. La tension s'accroît et l'on relève des signes alarmants de concentration de troupes le long de frontières névralgiques.

30. En tant que petit pays géographiquement très éloigné de la région de l'Amérique centrale mais qui, néanmoins, souffre de cette même manie de l'affrontement qui semble être le signe distinctif de la rivalité actuelle entre superpuissances, nous comprenons parfaitement et nous partageons les préoccupations évidentes du peuple et du Gouvernement du Nicaragua.

31. Ils ont beaucoup souffert dans le passé et, aujourd'hui, leur principale ambition est de lancer un nouveau processus de reconstruction et de réconciliation de la nation, libérée de toutes pressions de l'extérieur. Le Nicaragua souhaite rester une nation complètement indépendante, qui se respecte elle-même, et non alignée, pratiquant une politique nationale que son peuple aura déterminée et qu'il aura jugée lui-même la plus favorable en fonction des circonstances actuelles. Dans cette mesure, un tel objectif ne saurait être erroné, et Malte appuie fermement le Nicaragua dans cette tâche.

32. J'ai eu le privilège de voir de mes propres yeux les besoins et le potentiel du Nicaragua en matière de développement économique et social et de me rendre compte par moi-même, en parcourant les rues, que son peuple épris de paix est déterminé à aborder ces problèmes en première priorité, sans désordre. Plus que toute autre chose, ce dont ils ont besoin, outre l'assistance et la compréhension de leurs voisins, c'est d'une période de paix et de tranquillité afin de consacrer toutes leurs ressources nationales à ces objectifs pacifiques. Malheureusement, cette période ne leur a pas, jusqu'à présent, été accordée.

33. Compte tenu des pressions dont est l'objet actuellement le Nicaragua, nous nous permettons de rappeler qu'il existe un certain nombre de principes fondamentaux dans les relations internationales. Parmi ceux-ci figure l'obligation des Etats d'éviter de se livrer à toute manifestation de force en vue d'amener d'autres Etats à renoncer à exercer pleinement leurs droits souverains. Le droit sacré de tous les peuples de déterminer, en toute liberté, au moment où ils le veulent et comme ils le veulent, leur statut politique intérieur et extérieur, sans ingérence extérieure, et de poursuivre, comme ils le désirent, leur développement politique, économique, social et culturel est l'un des plus importants de ces droits inaliénables.

34. En Amérique centrale, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions du monde, il faut d'urgence accomplir des progrès fermes et soutenus dans les domaines économique et social. Il est donc des plus regrettable que des considérations étrangères semblent vouloir étouffer cet urgent besoin, favorisant ainsi la stagnation, la déstabilisation et le militarisme et attisant les flammes de conflits potentiels.

35. Considérant que cette question est prioritaire, nous insistons donc pour qu'un esprit nouveau de dialogue et de relations de bon voisinage remplace les tendances actuelles. Il est tout aussi urgent d'éviter de se livrer à toutes manifestations de puissance militaire, qui provoquent tant de préoccupations et accroissent les tensions. Des dépenses en armements élevées, mais à courte vue, et l'entrée en masse d'armes dans la région devraient, une fois pour toutes, être remplacées par un investissement important dans l'infrastructure et le développement économiques. La politique menée actuellement doit être calmement réévaluée. Tel est, certes, le souhait du Gouvernement maltais, et nous pensons qu'il existe de grandes possibilités, ainsi qu'un urgent besoin, de prendre des mesures diplomatiques sereines et de développer des

initiatives régionales, telles que celles qui ont été présentées par la Colombie, la France, le Mexique, le Panama et le Venezuela pour redresser à temps une situation déjà alarmante.

36. Nous voudrions être parmi les premiers à exprimer l'espoir que, même si rien de plus ne peut ressortir du débat à l'heure actuelle, le Conseil pourra au moins faire prendre conscience à la communauté internationale de la nécessité d'un changement positif, afin de susciter un nouvel élan dans cette direction de manière que les pays de la région puissent, sans entraves et dans la paix, régler leurs propres différends et encourager la coopération, si essentielle pour la stabilité et le développement.

37. Des signes positifs d'espoir sont apparus à la fin du débat d'hier [2420^e séance] et ont encore été soulignés lors de l'intervention du représentant du Mexique à l'instant. Nous sommes persuadés qu'ils ouvriront la voie à l'amélioration et au progrès réels.

38. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

39. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre importante mission. Je voudrais en même temps vous remercier ainsi que les membres du Conseil d'avoir bien voulu me permettre de prendre part au débat de cette séance du Conseil consacrée à l'examen de la situation grave provoquée par la multiplication des agressions contre le Nicaragua et la Révolution populaire sandiniste.

40. Il y a à peine plus de deux semaines que, prenant la parole à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, le président Fidel Castro déclarait :

"Les dangers de guerre, qui existaient déjà lorsque nous nous sommes réunis en 1979, se sont aggravés très rapidement lorsque le nouveau président des Etats-Unis a décidé d'imposer, en tant que condition à la paix, l'acceptation de la suprématie militaire de son pays et de l'alliance qu'il dirige... Le danger de guerre nous menace en tant que citoyens du monde, mais il nous touche également en tant que peuples, nous qui aspirons à affirmer ou à conquérir, selon le cas, notre indépendance nationale et à relever nos économies malmenées, car cette même politique, fondée sur des prétentions insensées de suprématie militaire, est à l'origine, au Moyen-Orient, en Afrique australe et en Amérique centrale, de situations contre lesquelles le Mouvement a dû s'élever tout au long des années sur lesquelles porte mon rapport à la réunion au sommet."

Le camarade Fidel Castro poursuivait :

"Au cours de ces trois années que nous examinons, l'Amérique centrale est devenue l'un des foyers de dan-

ger pour la paix mondiale et un centre de mort et d'agressions militaires potentielles.

"A la sixième réunion au sommet, nous avons accueilli comme des frères les Sandinistes vainqueurs de Somoza, qui se sont allègrement associés à notre tâche. Mais une politique néfaste et insensée de la part de ceux-là mêmes qui ont aggravé le danger universel de guerre prétend faire de l'Amérique centrale et des Caraïbes le théâtre des contradictions entre l'Est et l'Ouest. On voudrait faire croire au monde que ce qui s'est passé au Nicaragua et ce qui se passe actuellement en El Salvador et au Guatemala n'est pas le résultat d'années de protestations grandissantes, de luttes constantes menées par les peuples affamés, les républiques appelées avec mépris "bananières", las de tant de tyrannies, de tant d'exploitation et d'humiliations, les paysans sans terres, les hommes et les femmes familiaux et sans travail, et même les adolescents sans école, qui réclament enfin que justice soit faite, on voudrait nous faire croire que tous ces événements sont la conséquence d'un piège manigancé par Moscou qui, ainsi, par l'intermédiaire de Cuba, manipulerait tous ces peuples.

"Ainsi, on voudrait que l'ingérence nord-américaine en Amérique centrale, qui s'est manifestée bien avant la révolution soviétique de 1917 et qui a précédé de plusieurs décennies la révolution cubaine, l'appui yankee au génocide en El Salvador, la collaboration avec la sinistre tyrannie de Ríos Montt, semblable à celle qui avait été apportée à la dynastie des Somoza, les efforts déployés pour se servir du Honduras comme d'une avant-garde de l'intervention nord-américaine pour écraser la révolution du Nicaragua, soient justifiés par des prétextes tirés de l'arsenal du maccarthysme, prétextes qui ont déjà été répudiés lors des déclarations officielles faites par le Mexique, le Panama, le Venezuela et la Colombie."

41. C'est précisément à la lumière de cet historique que ma délégation considère la situation créée par la multiplication récente des agressions contre le Nicaragua à partir du pays voisin, le Honduras, agressions dénoncées par le Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale dans un message du 21 mars [S/15656, annexe I] et par le Vice-Ministre des relations extérieures, M. Victor Hugo Tinoco, hier, devant cette instance [2420^e séance].

42. Depuis des mois, la presse internationale, y compris les moyens de communication de masse des Etats-Unis, parle avec un grand luxe de détails des préparatifs des forces contre-révolutionnaires du Nicaragua, composées principalement d'anciens gardes somozistes, dans des camps situés au sud des Etats-Unis et dans les régions du Honduras et du Costa Rica qui sont aux frontières du Nicaragua. La presse relate également les actes de sabotage et de terrorisme, les infiltrations et les agressions perpétrés contre la patrie de Sandino à partir du Honduras, avec la complaisance, voire le soutien sans déguisement, des forces armées de ce pays. La presse a publié, avec une parfaite fidélité, les déclarations menaçantes des hautes

personnalités du Gouvernement américain, notamment celle du président Reagan, en date du 10 mars dernier, celles des secrétaires d'Etat Haig et Shultz et celle du sous-secrétaire d'Etat Thomas O. Enders, et la déclaration très significative, en date du 16 février 1983, de M. William J. Casey, directeur de la ténébreuse Central Intelligence Agency (CIA), qui demandait au Congrès des Etats-Unis de continuer à fournir des fonds pour les opérations clandestines menées contre le Gouvernement sandiniste jusqu'en 1984.

43. Il y a quelques heures seulement, le commandant Humberto Ortega Saavedra a dénoncé publiquement l'invasion du territoire national nicaraguayen par des groupes d'anciens gardes somozistes à travers la frontière septentrionale, et il a dénoncé aussi le déplacement de certains de ces bandits vers le centre du pays, dans la zone de Matagalpa. Le commandant Ortega nous a fait savoir que des troupes régulières honduriennes étaient concentrées le long de la frontière nord-ouest du Nicaragua et nous a mis en garde contre les dangers que cela représente pour la région.

44. Avant-hier, au cours de l'après-midi, nous avons reçu des informations qui corroboraient les dangers prévus par le dirigeant sandiniste, à savoir que ces forces honduriennes avaient ouvert le feu avec des mortiers sur la population frontalière nicaraguayenne de Santo Tomás.

145. Il vaut la peine, je crois, de rappeler au Conseil les prolégomènes de l'invasion mercenaire lancée contre Cuba en 1961 à partir de la baie des Cochons, sous les ordres directs du Président des Etats-Unis de l'époque. Le mobile invoqué alors était le spectre d'une prétendue menace sino-soviétique contre le continent, de même qu'aujourd'hui on brandit celui de la prétendue conspiration cubano-soviétique; les instruments, à l'époque, étaient les anciens soldats de la tyrannie de Batista, des repris de justice, des politiciens de l'ancien régime, des richards affectés par les lois révolutionnaires et toutes sortes de *lumpen* et de traîtres. En fait, ils ressemblaient comme des frères aux sbires et aux sous-fifres de Somoza. Les organisateurs, les financiers, les pourvoyeurs et les responsables de l'aventure étaient à l'époque, comme aujourd'hui, le gouvernement impérialiste des Etats-Unis, son Pentagone et sa CIA. Aujourd'hui comme hier, ce gouvernement, victime de la même myopie historique, est motivé par son profond mépris pour les peuples de notre race, par sa vocation réactionnaire invétérée et par sa haine jurée du progrès économique et social de l'humanité.

46. Je suis certain que tout le monde se rappelle qu'au cours des réunions de la Première Commission qui avaient eu lieu à la veille de l'agression mercenaire de la baie des Cochons et pendant cette agression M. Adlai Stevenson, qui représentait les Etats-Unis, avait mensongèrement raconté que les avions qui avaient bombardé l'aéroport de La Havane et les régions voisines étaient des avions des forces aériennes régulières cubaines, qui se seraient soulevées contre le gouvernement révolution-

naire⁴. Et le ministre des affaires étrangères Raúl Roa, mon père, avait dû alors dénoncer publiquement cette invention. Je crois qu'il faut rappeler ces faits et rappeler aussi la duplicité dont les impérialistes et leurs sous-fifres sont capables lorsqu'il s'agit de réduire à peu de choses des accusations comme les preuves irréfutables apportées par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

47. Je crois qu'il est bon également de rappeler ici notre profonde conviction révolutionnaire que l'impérialisme, ses guignols et les fantoches de l'aventure actuelle contre la révolution sandiniste du Nicaragua sont voués au même sort ignominieux que ceux qui ont osé fouler, avant et après 1961, la patrie de José Martí. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte de la grave responsabilité qu'assume à nouveau le Gouvernement des Etats-Unis en mettant en œuvre ses desseins d'agression insensés contre le Nicaragua et pour comprendre aussi que cette aventure est typique de la politique internationale que mène le Gouvernement actuel des Etats-Unis.

48. Le Conseil, qui a la responsabilité principale, aux termes de la Charte, de maintenir et de préserver la paix et la sécurité internationales, devrait réfléchir sérieusement à l'accusation présentée par le représentant du Nicaragua. Il devrait être à même d'empêcher qu'une complication du conflit, pouvant résulter de l'intervention hondurienne ou de l'intervention directe des instigateurs de l'agression, ne provoque une conflagration aux proportions et aux conséquences incalculables pour la paix de la région et du monde.

49. Cuba, une fois de plus, rappelle — ce qui a d'ailleurs été dit également dans la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [voir S/15675, annexe, sect. I] — qu'à son avis la crise politique, sociale et économique grave que traverse actuellement l'Amérique centrale est due, dans la plupart des cas, "aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales, qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier"; nous répétons qu'à notre avis "les changements intervenus en Amérique centrale ne [peuvent] être attribués à un affrontement idéologique Est-Ouest"; nous répétons que les actes d'hostilité et d'agression contre le Nicaragua font "partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays, ainsi que l'a reconnu une puissance étrangère"; et nous répétons que la solution du conflit dans la région ne pourra être véritablement obtenue que par des négociations politiques et par des voies pacifiques. C'est pourquoi ma délégation salue l'initiative de paix¹ lancée par les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela en tant qu'effort sincère et conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et aux idéaux de Bolívar, de Juárez, de Martí et des héros de l'indépendance, pour trouver une solution juste et durable à ces conflits.

50. Enfin, je tiens à renouveler l'expression du soutien inébranlable du Gouvernement et du peuple cubains à

nos frères nicaraguayens, à leur gouvernement révolutionnaire et à leurs idéaux latino-américains de liberté et de progrès.

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Panama. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. M. OZORES TYPALDOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars et de vous présenter mes vœux de réussite dans l'accomplissement de vos difficiles fonctions.

53. Le 25 mars 1982, c'est-à-dire il y a exactement un an, le Conseil de sécurité s'est réuni [2335^e séance] pour la première fois en vue d'examiner une plainte présentée par le Nicaragua au sujet de la tension croissante en Amérique centrale et du danger toujours plus patent d'une action militaire contre ce pays. Les huit séances [2335^e à 2337^e, 2339^e, 2341^e à 2343^e et 2347^e séances] que le Conseil a consacrées à l'examen de cette question ont souligné la gravité de la situation et mis en garde contre le risque de voir celle-ci s'aggraver si une solution politique négociée n'était trouvée d'urgence pour mettre fin aux conflits dans la région.

54. En vue d'apaiser la préoccupation de la communauté internationale, le Panama, conjointement avec le Guyana, avait présenté un projet de résolution [S/14941] dans lequel, entre autres, le Conseil rappelait à tous les Etats Membres leur obligation de respecter les principes de la Charte, lançait un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils s'abstiennent de recourir à la force de manière directe ou indirecte, ouverte ou cachée, contre tout pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes et lançait un appel à toutes les parties pour qu'elles recourent au dialogue et à la négociation, comme le prévoit la Charte. Ce projet de résolution, rédigé dans un esprit constructif, recueillit 12 voix pour et deux abstentions; il ne fut toutefois pas approuvé en raison du vote négatif, c'est-à-dire du veto, d'un membre permanent du Conseil. Ce vote était-il le présage de ce qui allait se produire ultérieurement dans la région pour aboutir à la situation que le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua a dénoncée hier au Conseil ?

55. Malheureusement, un an plus tard, nous assistons à un accroissement des tensions et à une nette détérioration du climat politique de la région, dont la gravité a mis en danger la paix et la sécurité internationales.

56. C'est précisément pour cette raison que le Panama a joint ses efforts à ceux d'autres pays latino-américains, en l'occurrence la Colombie, le Mexique et le Venezuela, pour contribuer à l'instauration de la paix en Amérique centrale. A ce sujet, il s'agit de rappeler la réunion qui a eu lieu au cours des premiers jours de cette année dans l'île panaméenne de Contadora entre les ministres des affaires étrangères des quatre pays, qui, à cette occasion, ont lancé

un appel¹ à tous les pays de la région de l'Amérique centrale pour que, "par le dialogue et la négociation, les tensions existantes [s'atténuent et que] des dispositions [soient prises] pour instaurer de façon définitive un climat de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Etats". Ces quatre pays, par le truchement de leurs ministres des affaires étrangères, ont réaffirmé aussi à Contadora "l'obligation pour les Etats de ne pas recourir à la menace ou à l'usage de la force dans leurs relations internationales. . . [et] les ont exhortés à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation et de faire naître le risque d'un conflit généralisé qui affecterait la région tout entière".

57. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi, du 7 au 12 mars, a déclaré, à l'issue de l'examen des questions relatives à l'Amérique latine :

"La Conférence a condamné les menaces et les actes d'intimidation nouveaux et toujours plus nombreux dirigés contre le Nicaragua ainsi que la gravité et le nombre croissant d'actes d'agression dont il fait l'objet. Elle a dénoncé en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, l'utilisation du territoire de pays étrangers, dans la région et à l'extérieur de celle-ci, pour servir de base à des actes d'agression et à la formation de forces contre-révolutionnaires, la perpétration d'actes de terrorisme et de sabotage, en particulier les attaques armées d'anciens gardes somozistes à partir de la frontière nord qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, ainsi que les mesures de pression économiques prises au niveau international. La Conférence a jugé que ces actions faisaient partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays, ainsi que l'a reconnu une puissance étrangère" [S/15675, annexe, sect. I, par. 136]. Les faits intervenus au Nicaragua cette semaine confirment la justesse de l'appréciation de la Conférence.

58. Le Panama, qui a fait tous les efforts possibles pour que soit rétablie la paix en Amérique centrale, tient à réaffirmer l'application pleine et entière des principes du droit des peuples à l'autodétermination, du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, de l'égalité souveraine des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, de l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force, du règlement pacifique des différends, ainsi que du droit de tous les peuples de décider et de mettre en œuvre librement le système politique, économique, social et culturel de leur choix.

59. A la lumière de ces principes, le Panama a été et est gravement préoccupé par des informations diffusées à profusion par les médias des Etats-Unis et d'autres pays qui font état de l'entraînement d'éléments contre-révolutionnaires nicaraguayens aux Etats-Unis en vue de renverser le Gouvernement du Nicaragua, ainsi que de l'existence de fonds officiels destinés à la déstabilisation du Gouvernement du Nicaragua et de la participation de la CIA à ces plans de déstabilisation.

60. Mon pays a également suivi avec anxiété les informations diffusées par différents médias internationaux, y compris les médias des Etats-Unis, qui font état de l'utilisation du territoire de pays voisins du Nicaragua, territoire à partir duquel sont lancés des actes de sabotage et de déstabilisation contre le Nicaragua et qui sert au transfert et à l'entraînement de combattants.

61. Ma délégation estime que l'infiltration massive actuelle de contingents armés pour renverser le Gouvernement du Nicaragua n'est pas sans rapport avec les informations parues dans la presse internationale. A cet égard, ma délégation se pose les questions suivantes : où ces contingents ont-ils été entraînés ? Qui les a armés ? Qui les finance ? Où se trouvaient-ils avant de pénétrer en territoire nicaraguayen ? Qui les approvisionne ? Ces questions et bien d'autres nous ont amenés à la conclusion qu'il ne s'agit pas, comme certains voudraient nous le faire croire, d'une "question intérieure" du Nicaragua, mais d'une intervention et d'une ingérence étrangères claires et nettes contre le Nicaragua.

62. Dans ce contexte, ma délégation juge opportun de rappeler qu'à sa vingt-cinquième session l'Assemblée générale a adopté, le 24 octobre 1970, la résolution 2625 (XXV) contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, qui stipule entre autres que chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser ou d'encourager l'organisation de forces irrégulières ou de bandes armées, notamment de bandes de mercenaires, en vue d'incursions sur le territoire d'un autre Etat et que chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes. Elle stipule d'autre part catégoriquement que tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat.

63. L'Assemblée générale, en maintes occasions, a confirmé ces principes, notamment dans sa résolution 36/103, adoptée à sa trente-sixième session, qui contient la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, laquelle stipule, entre autres, le devoir de tout Etat de s'abstenir de favoriser, d'encourager ou d'appuyer, directement ou indirectement, les activités de rébellion ou de sécession au sein d'autres Etats, sous quelque prétexte que ce soit, et de toute action tendant à briser l'unité ou à saper ou à compromettre l'ordre politique d'autres Etats.

64. Le Panama, qui respecte et applique ces principes, invite tous les Etats de la région et du reste du monde à respecter fermement ces principes et à s'abstenir d'intervenir ou de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région et d'encourager toute activité qui pourrait contribuer à y aggraver la situation déjà tendue.

65. A ce sujet, ma délégation juge opportun de rappeler ce qu'a dit le Vice-Président de la République du Panama, M. Jorge E. Illueca, lors du débat général de la trente-septième session de l'Assemblée générale, à savoir :

"Mon pays ne peut demeurer indifférent au climat de violence et de bellicisme qui sévit dans la région, et ce pour des raisons d'ordre éthique, politique et de sécurité. Les tensions internes auxquelles est venue se greffer l'ingérence étrangère sous un signe ou un autre, appuyée par une partie ou une autre, ont déjà suscité une structure de militarisation de forces et d'alliances qui menace de généraliser le conflit à tout moment. Ce phénomène aurait des conséquences qui échappent à notre contrôle et qui pourraient aboutir à des effusions de sang, conséquences qui, inévitablement, mettraient en danger toute la situation internationale et détruiraient la région."

66. Nous sommes persuadés que le bon sens l'emportera et que la négociation politique s'imposera, car c'est là la seule voie susceptible d'assurer un avenir de paix et de justice aux peuples de la région.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

68. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai déjà eu l'occasion, Monsieur le Président, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité pendant le mois de mars. Aujourd'hui, je vous dis tout le plaisir que nous avons à vous voir mener avec brio les affaires du Conseil.

69. Il y a quelques semaines, le Conseil s'est réuni pour discuter des menaces et de l'agression des Etats-Unis à l'égard de la Libye. La communauté internationale, représentée par plus de 24 délégations, a condamné l'intervention et l'agression dont la Libye a fait l'objet de la part des Etats-Unis. Lorsque j'ai pris alors la parole devant le Conseil [2415^e séance], j'ai dit que la Libye ne serait certainement pas la première ni la dernière victime de l'agression des Etats-Unis. Et aujourd'hui, nous discutons d'une intervention et d'une agression flagrantes des Etats-Unis contre un autre pays non aligné, le Nicaragua. Le Nicaragua ne sera pas la dernière victime. Une série d'Etats seront victimes de l'agression du Gouvernement américain.

70. Nous avons entendu hier [2420^e séance] le représentant du Nicaragua parler des agressions et des interventions dans les affaires intérieures de son pays et de la menace et des tentatives de renversement dont son régime révolutionnaire, dès qu'il a été au pouvoir, a fait l'objet de la part du Gouvernement américain. Nous avons ensuite entendu la représentante des Etats-Unis. Je crois que sa déclaration est en soi, si on l'examine objectivement, une intervention dans les affaires intérieures du Nicaragua. C'est même une intervention directe. Elle a traité le Nicaragua comme s'il était une colonie des Etats-

Unis d'Amérique. A l'en croire, sous Somoza les droits de l'homme étaient respectés et les droits de l'individu étaient respectés. Mais il y a eu un changement au Nicaragua, où il y aurait à présent un régime dictatorial qui, d'après les critères fixés par les Etats-Unis en ce domaine, viole les droits de l'homme.

71. C'est sans doute aussi parce qu'il violait les droits de l'homme en Egypte que Nasser a été renversé. L'Egypte n'aurait pas le droit de construire le barrage d'Assouan, qui contribuerait à la prospérité de son peuple; cette construction irait à l'encontre des "droits de l'homme", d'après la logique américaine. Mais Batista, lui, "respectait" les droits de l'homme à Cuba, parce qu'il était le vassal des Etats-Unis. Allende, élu de manière démocratique, a été, comme on sait, assassiné par les agents de renseignements américains, parce que lui aussi, toujours d'après les critères américains, avait "violé" les droits de l'homme. La Libye, d'après ces mêmes critères, serait un Etat "expansionniste" qui occuperait "des territoires étrangers". La Libye, d'après les Etats-Unis, violerait les droits de l'homme. Mais Israël, lui, "respecte" les droits de l'homme. Occuper le Liban, c'est "respecter" les droits de l'homme. Massacrer les réfugiés de Sabra et de Chatila, c'est "respecter" les droits de l'homme, selon la logique américaine. Occuper la Rive occidentale et la bande de Gaza, annexer les hauteurs du Golan et Jérusalem, comme l'a fait Israël, d'après le Gouvernement américain, c'est "respecter" les droits de l'homme. En Afrique du Sud, le Noir est méprisé, mais, d'après les critères américains, le Noir n'est pas un homme.

72. Lorsque Manley, de la Jamaïque, a demandé un prêt à la Banque mondiale, les Etats-Unis ont émis un veto, mais, quand l'Afrique du Sud demande un prêt à la Banque mondiale, le Gouvernement américain l'approuve parce que l'Afrique du Sud "respecte" les droits des Noirs. De même, les Noirs sont "très respectés" aux Etats-Unis ! Aux Etats-Unis, il y a des persécutions contre 20 millions de Noirs, qui représentent au moins 10 p. 100 de la population et n'entrent dans l'économie américaine que dans la proportion de 1 p. 100. Aux Etats-Unis, le chômage affecte plus de 25 p. 100 de Noirs. Voilà comment les Américains conçoivent les "droits de l'homme". Dans la ville de New York, 30 000 personnes sont sans abri, pour la plupart des Noirs et des Portoricains. Voilà ce qu'il en est des "droits de l'homme" aux Etats-Unis.

73. Je me suis rendu au Nicaragua lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés et, avec tout le respect que je dois au représentant du Nicaragua, pays qui a accédé à l'indépendance il y a quelque 150 ans, je ne m'attendais vraiment pas à un tel sous-développement. Il n'y a rien au Nicaragua. Les monopoles américains, les sociétés bananières, les multinationales ont tout pris. Et non seulement au Nicaragua, mais dans les autres pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale.

74. Je pourrais comparer le Nicaragua tel qu'il est maintenant à la Libye en 1950, après la guerre. Pourquoi ? Parce que lorsque la révolution a voulu favoriser la pros-

périté et éliminer la dictature, les Etats-Unis s'y sont opposés par tous les moyens et sont intervenus dans les affaires intérieures du Nicaragua. Ils ont même voté des crédits de 20 millions de dollars pour éliminer le régime révolutionnaire. Ils ont essayé d'inciter les voisins du Nicaragua à se dresser contre lui, parce que les Etats-Unis veulent "préserver" les droits de l'homme au Nicaragua, c'est-à-dire qu'ils veulent continuer à affamer la population, veulent qu'elle reste sans abri, veulent qu'elle reste dans la misère. Voilà les "droits de l'homme" pour les Nicaraguayens : qu'ils continuent d'avoir faim, de manquer de vêtements. Voilà ce que sont les "droits de l'homme", selon les critères des Etats-Unis.

75. La représentante des Etats-Unis nous a dit hier que nous traversons une période extraordinaire, et c'est vrai. En effet, lorsqu'une superpuissance qui est membre permanent du Conseil de sécurité viole la Charte et intervient dans les affaires intérieures de petits pays, lorsqu'elle prive les petits pays de leurs droits les plus élémentaires, la situation est extraordinaire. Il y a huit jours, les Etats-Unis ont décidé que les étudiants libyens inscrits dans les universités américaines pour étudier l'énergie nucléaire ou l'aéronautique devaient changer de discipline dans les quelques semaines à venir sous peine d'être expulsés des Etats-Unis. Voilà la démocratie, voilà la liberté ! C'est que les Etats-Unis ne veulent pas le progrès scientifique des nations arabes. Ils veulent que les Arabes continuent de chevaucher des dromadaires dans le désert, comme les imaginent les médias américains.

76. Sur l'ordre des Etats-Unis, Israël a bombardé un réacteur nucléaire iraquien, parce que les Etats-Unis étaient inquiets des progrès de l'Iraq dans le domaine de l'énergie nucléaire. Ils veulent que l'Iraq, que la Libye restent sous-développés. Voilà quels sont les "droits de l'homme", d'après les critères des Etats-Unis. C'est la loi de la jungle.

77. Plus d'un million de morts au Viet Nam. Des dévastations massives et le génocide, au Viet Nam. L'utilisation d'armes chimiques, au Viet Nam. Voilà les "droits de l'homme" d'après le Gouvernement des Etats-Unis.

78. Mossadegh, en Iran, avait nationalisé le pétrole; il fallait donc qu'il soit assassiné parce qu'il avait eu le front de dire non au Gouvernement des Etats-Unis. Le gouvernement de Mossadegh, en fait, a été renversé parce qu'il voulait exploiter le pétrole iranien au bénéfice des intérêts du peuple iranien, et la révolution de Khomeini, ensuite, s'est retournée contre l'impérialisme américain : donc il fallait la détruire, parce qu'elle empêchait les multinationales d'exploiter les richesses iraniennes.

79. Nous traversons vraiment une période extraordinaire. Le pouvoir, semble-t-il, devrait s'accompagner de raison, et non pas d'inconscience. Nous pensons que les droits souverains des Etats seraient respectés, mais les Etats-Unis ne peuvent le supporter. C'est pourquoi ils essaient de remporter des succès aux dépens des petits pays. C'est ainsi que le président Reagan, montant à bord d'un avion américain, s'est vanté de ce que son pays avait

abattu deux avions libyens. C'est vraiment un exploit extraordinaire, pour la plus grande puissance du monde que sont les Etats-Unis, d'avoir abattu deux avions libyens !

80. Mais les Etats-Unis sont toujours intervenus dans les affaires intérieures d'autres pays, même de petits pays. Ainsi, on dit à El Salvador : il faut organiser des élections avant la fin de l'année. On dit à El Salvador de changer ses lois. Les Etats-Unis s'immiscent même dans les affaires intérieures des pays avec lesquels ils sont en bons termes. Les Etats-Unis n'ont pas d'amis. Le mot "yankee" est synonyme du mal, de Satan, dans toute l'Amérique latine. Une grande nation comme la nation américaine, un grand peuple comme le peuple américain, sont aux mains d'un gouvernement qui est au service du mal. Dans le tiers monde, en Afrique, en Palestine, le nom de l'Amérique a perdu tout crédit.

81. Il y a plus de deux millions de réfugiés palestiniens, dont beaucoup sont tués tous les jours par les armes américaines. Mais le Palestinien n'est pas un être humain, d'après la définition qui a cours aux Etats-Unis. Il en est de même du Noir en Afrique du Sud, voire aux Etats-Unis. Oui, il s'agit bien d'une période extraordinaire.

82. Ils disent que tel jour le Nicaragua a arrêté un certain nombre de gens, mais, aux yeux du Gouvernement des Etats-Unis, c'est un tort même si ces personnes étaient coupables du crime de conspiration. Les pays voisins du Nicaragua, je ne veux pas en parler; ils sont victimes du Gouvernement américain et de l'agression américaine, à mon avis, tout autant que le peuple du Nicaragua lui-même.

83. C'est là la politique constante du Gouvernement des Etats-Unis : intervention, agression, bases militaires, imposition de conditions, même aux pays voisins. Il faut donner aux Etats-Unis des sites d'essais ou des bases. Ils en ont maintenant dans la Méditerranée et dans des pays voisins, ce qui leur permet de se lancer dans des agressions, des provocations, des interventions. Car c'est cela la politique américaine.

84. Mais lorsque nous disons non, lorsqu'un petit peuple a le front de dire non, il doit être anéanti.

85. Tous les Etats non alignés, soit plus de 100 pays, condamnent la politique américaine. Si je faisais partie du Gouvernement des Etats-Unis, je dirais au peuple américain : ces pays condamnent les Etats-Unis; il faut donc changer la politique américaine et la rendre plus conforme aux intérêts des peuples plutôt que de la mettre au service des dictatures.

86. L'être humain est "respecté" et sa dignité préservée en El Salvador et au Chili, quoi qu'en disent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais les droits de l'homme sont "violés" au Nicaragua ! Voilà ce que nous disent les Américains. C'est la loi de la jungle. C'est le loup et l'agneau. C'est la logique du colonialisme. C'est vraiment le pire colonialisme qu'ait jamais connu l'histoire.

87. Je crois que cette politique américaine est un cancer, implanté au milieu du monde. Et, de même que le monde s'est finalement insurgé contre le nazisme, il faut qu'aujourd'hui il s'insurge contre l'impérialisme américain. Nous en appelons aux pays qui ont été victimes d'ingérences directes dans leurs affaires intérieures, le Viet Nam, le Laos, l'Afghanistan, l'Iran, la Libye, l'Éthiopie, l'Angola, le Mozambique, le Nicaragua, Cuba, la Grenade, le Chili, l'Égypte; tous ces pays ont été victimes de l'agression et de l'intervention des Etats-Unis, qui suivent une politique tendant à affamer les peuples et à imposer des dictatures dans le monde entier. Je crois qu'une grande nation comme la nation américaine comprend l'histoire. Elle a des experts qui sont censés lui dire qu'il faut retenir les leçons de l'histoire. Qu'est-il arrivé à Somoza, à Batista ? Batista, qui était à 144 kilomètres des côtes américaines, n'a pas pu être sauvé par les Américains parce que le peuple cubain avait décidé de se libérer. Lorsque les peuples sont résolus à se libérer, ils y parviennent malgré l'opposition des grandes puissances. Le petit peuple du Viet Nam, qui a été soumis à la guerre la plus cruelle qu'on puisse imaginer et a subi d'innombrables bombardements — on dit qu'un plus grand nombre de bombes ont été lâchées sur Hanoi et sur le Viet Nam que pendant la seconde guerre mondiale —, a malgré tout triomphé et l'impérialisme américain a été mis en déroute. Voilà la réalité. Voilà l'histoire.

88. Je voudrais demander au représentant des Etats-Unis ce que représente l'être humain dans l'esprit du Gouvernement des Etats-Unis. Est-ce l'être humain américain ? Parce que le Noir d'Afrique du Sud est méprisé, et cela le Gouvernement des Etats-Unis ne s'en soucie guère. Les Noirs sont persécutés aux Etats-Unis. On ne peut écouter un seul bulletin d'information à la télévision américaine sans que l'image du Noir ne soit déformée, car tous les assassinats, tous les crimes sont attribués aux Noirs. Bref, on cherche à "noircir" le Noir, si j'ose dire, et à donner des complexes aux citoyens. Mes propres enfants, qui regardent la télévision américaine, sont eux-mêmes influencés par ces images qui déforment sans cesse le Noir. Voilà comment l'on conçoit ici les droits de l'homme !

89. Comme je l'ai dit, la déclaration de la représentante des Etats-Unis [2420^e séance] est en elle-même une condamnation des Etats-Unis, car elle représente une intervention dans les affaires du Nicaragua. Nous devons assumer nos responsabilités. Ce n'est pas seulement aux faibles que nous devons dire qu'ils ont commis une erreur, mais aux forts également. On aurait pu penser que la puissance agirait comme moyen de dissuasion moral, mais la puissance américaine est une puissance d'intervention, de chantage et de provocation à l'adresse du monde entier.

90. Si les peuples du tiers monde, de même que les pays non alignés, sont aujourd'hui victimes de l'agression américaine, à l'avenir, ce sont les pays européens qui seront victimes de cette agression. Ils seront en butte aux mêmes dangers et au même cancer que connaît actuellement le Nicaragua. Nous devons donc le soutenir, quel que soit l'état de nos relations avec les Etats-Unis. Il ne faut pas que ces relations soient un prétexte pour nous empêcher

de défendre le droit et la justice. Condamnons clairement les Etats-Unis ! Ils ne sont pas les gendarmes du monde, comme je le disais la dernière fois que j'ai pris la parole ici [2416^e séance], ils ne sont pas le juge du monde. Ce n'est pas aux Etats-Unis de définir les droits de l'homme. Le dernier à pouvoir parler des droits de l'homme, c'est le Gouvernement des Etats-Unis, parce que ce gouvernement les viole partout, à commencer par les Etats-Unis.

91. La fille du regretté président chilien Allende avait demandé un visa aux Etats-Unis pour pouvoir prendre la parole à une conférence et on le lui a refusé. Est-ce que ce sont là les droits de l'homme ? C'est ça la démocratie ? C'est un abus de la démocratie, un abus des droits de l'homme.

92. Mon pays se tient fermement aux côtés du peuple du Nicaragua et des autres peuples amis d'Amérique latine qui sont eux aussi victimes de l'agression américaine, tout comme nous. Le moins que nous puissions faire, dans ces conditions, est de montrer notre solidarité.

93. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer combien ma mission et moi-même sommes heureux de vous voir occuper la présidence. Je vous en félicite et je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur de la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil.

94. J'ai l'intention d'être bref et de limiter ma déclaration à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

95. Une fois de plus, le Conseil est saisi d'une plainte émanant du Gouvernement du Nicaragua [2420^e séance], comme c'était le cas en mars et avril de l'année dernière [2335^e à 2337^e, 2339^e, 2341^e à 2343^e et 2347^e séances]. Bien que nous ayons souvent reçu des informations contradictoires sur la situation véritable dans la région, il ne fait pas de doute que la situation a considérablement empiré depuis l'année dernière. Nous avons assisté à une escalade d'incidents entre le Nicaragua et ses voisins, escalade qui a entraîné davantage de souffrances, de pertes en vies humaines et de désordres au sein des sociétés de cette région d'Amérique centrale déchirée par la guerre.

96. En raison de la nature grave des événements portés à son attention, il semble tout à fait approprié que le Conseil ait décidé d'examiner la requête du Gouvernement du Nicaragua le plus rapidement possible. Le Conseil n'a-t-il pas, au titre de l'Article premier de la Charte des Nations Unies, été explicitement prié de

"maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix" ?

97. Le Gouvernement et le peuple de mon pays sont gravement préoccupés par l'évolution de la situation en Amérique centrale, qui risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales dans cette région.

98. Les membres du Conseil connaissent le ferme engagement de mon pays à l'égard de la promotion des droits de l'homme. Il va sans dire que des considérations de cet ordre ont une influence sur nos relations avec les pays de la région de l'Amérique centrale comme avec d'autres pays du monde. Donc, à l'époque où cela s'est produit, les Pays-Bas se sont félicités de la chute du régime de Somoza, y voyant un pas important vers la mise en place d'une société plus démocratique et plus juste au Nicaragua. Dans un effort visant à aider le nouveau Gouvernement du Nicaragua à surmonter les problèmes économiques et sociaux considérables auxquels il était confronté, nos deux pays ont entrepris un important programme de coopération en faveur du développement. A l'époque, comme aujourd'hui, mon pays a parfaitement bien compris qu'il serait très difficile de changer une société caractérisée par des structures sociales ne répondant plus aux aspirations de la population. Cependant, nous ne saurions nier le fait que l'évolution de la situation au Nicaragua depuis le renversement du régime de Somoza n'a pas toujours correspondu aux espoirs que cet événement avait suscités.

99. Ma délégation voudrait lancer un appel aux parties concernées pour qu'elles recherchent de toute urgence une solution politique négociée, une solution qui se fonde sur les principes de la non-ingérence, de la non-agression, de l'égalité souveraine et de l'autodétermination. Les nations devraient être libres de choisir leur propre forme de gouvernement et il n'y a donc aucune justification à vouloir imposer des révolutions à d'autres peuples. Rien ne saurait justifier non plus l'appui aux efforts visant à déstabiliser des gouvernements en place par des opérations clandestines menées en coopération avec des mouvements de résistance intérieure. En outre, toute solution politique devrait prévoir le retrait graduel des conseillers militaires étrangers de la région.

100. Compte tenu de la responsabilité primordiale incombant au Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité et compte tenu du droit des Etats à vivre en paix et en sécurité, il est tout à fait justifié que le Conseil soit saisi de ces questions. A cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il recommande la création d'une capacité élargie et plus systématique d'établir les faits dans les régions de conflit potentiel⁶. Ma délégation pense qu'il serait approprié d'adresser une demande au Secrétaire général le priant de faire rapport sur la situation actuelle dans la région. Nous ne devons cependant pas oublier les dispositions du Chapitre VIII de la Charte qui prévoient le règlement des différends d'ordre local au moyen d'accords régionaux.

101. Nous accordons une importance toute spéciale aux initiatives de paix proposées par les pays de la région et nous avons été heureux de noter qu'au cours du débat d'hier les représentants des pays directement touchés par le conflit ont indiqué qu'ils étaient prêts à reprendre les négociations sur la base de ces initiatives régionales. Enfin, la participation de l'Organisation des Etats américains pourrait, selon nous, s'avérer utile à la recherche d'une solution au conflit.

La séance est levée à 13 h 10.

NOTES

¹ Voir A/38/68, annexe.

² Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 35/192 de l'Assemblée générale.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Première Commission*, 1149^e séance.

⁵ *Ibid.*, trente-septième session, *Séances plénières*, 18^e séance, par. 18.

⁶ *Ibid.*, trente-septième session, *Supplément n° 1 (A/37/1)*, p. 3.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تعمل معها أو كتب إلى الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
